

NOTICE

DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRÉNOM

Avant d'envoyer votre dossier au consulat général de France, vous devez lire attentivement la liste des pièces à fournir. Il vous appartient de vous assurer que tous les documents précédés du signe soient fournis. A défaut, le dossier vous sera retourné

PROCÉDURE

1°) Envoi du dossier complet par voie postale à l'adresse suivante :

Consulat général de France
1501 avenue McGill Collège
Bureau 1000, 10^{ème} étage
Montréal, Québec, H3A 3M8

2°) Le consulat vous contacte pour une prise de rendez-vous.

3°) Le jour du rendez-vous, la comparution personnelle de l'intéressé(e) et, le cas échéant, de son représentant légal, est obligatoire.

4°) Le consulat transmet le dossier complet au service central de l'état civil à Nantes.

5°) Le service central de l'état civil valide la demande. En l'absence d'intérêt légitime, la demande est transmise au procureur de la République de Nantes.

6°) La réponse du service central de l'état civil ou du Procureur est notifiée à l'intéressé(e).

7°) En cas de réponse positive, l'administration se charge de la mise à jour de tous les actes d'état civil français concernés (acte de naissance, acte de mariage, actes de naissances des enfants...).

8°) Une fois votre acte de naissance à jour, vous devez demander la modification de vos documents d'identité.



DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRÉNOM

CETTE LISTE N'EST PAS EXHAUSTIVE ET, SELON LE CAS DE CHACUN, D'AUTRES DOCUMENTS OU DÉMARCHES POURRAIENT ÊTRE NÉCESSAIRES

Présence obligatoire du demandeur et, le cas échéant, de son représentant légal

Formulaire de demande de changement de prénom signé par le demandeur ou son représentant légal

Copie conforme ***intégrale*** de l'acte de naissance du demandeur qui doit être daté de moins de trois mois à la date du rendez-vous



Ce document ne doit, en aucun cas, être photocopié mais donné en original

(Vous pouvez le demander [en ligne](#) que vous soyez né en France ou à l'étranger)

Justificatif d'identité du demandeur :

- Photocopie de la première page du passeport français
- OU photocopie de la carte nationale d'identité française en cours de validité
- OU photocopie carte consulaire



Ce consulat se réserve le droit de vous demander des preuves supplémentaires relatives à votre nationalité française

Justificatif de domicile récent :

- Facture d'électricité
- OU facture assurance, mais pas de facture de téléphone mobile

Justificatifs de l'intérêt légitime de votre demande c'est-à-dire des documents établissant que le demandeur est connu de son entourage familial, professionnel, amical, sportif, des administrations ou organismes publics, sous le(s) prénom(s) souhaité(s).

Il peut s'agir par exemple de contrats de travail, avis d'imposition, certificats de scolarités, copie de diplômes, certificats médicaux, témoignages de proches (avec copie de leurs pièces d'identité)...

**SUIVANT VOTRE SITUATION FAMILIALE,
VOUS DEVREZ ÉGALEMENT PRÉSENTER :**

L'original de la copie intégrale de votre acte de mariage datant de moins de 3 mois

L'original de la copie intégrale de l'acte de naissance de votre conjoint ou partenaire de PACS

L'original de la copie intégrale de l'acte de naissance, et le cas échéant, de mariage de votre/vos enfant(s)

Si vous avez fait un changement de prénom auprès des autorités étrangères :

copie du jugement étranger ou de toute décision administrative étrangère accompagnée de la preuve du caractère définitif et de sa traduction en français (le cas échéant)



Dossier incomplet = dossier retourné



